

L'heure des bilans a-t-elle vraiment sonné ?

Alors que la campagne présidentielle bat son plein et que chacun y va de ses propositions pour les enseignants et pour le métier en pleine désaffection, Bruno Struder, président de la commission éducation depuis 2017, estime qu'il « reste encore beaucoup à faire » concernant la « transformation de l'enseignement ». C'est le moins que l'on puisse dire !

Monsieur Struder a tiré un bilan des travaux conduits par la commission en précisant que son action s'est « surtout traduite par le contrôle et l'évaluation des politiques mises en œuvre », comme celle du nouveau baccalauréat, sur les choix de spécialités, sur le numérique et sur l'orientation.

Cependant, son bilan nous laisse coi. A ce jour les effets bénéfiques selon lui « mettent du temps à se faire ressentir » car il s'agit d'un « secteur du temps long ».

Le SYNEP CFE-CGC constate que cet état des lieux, depuis la prise de poste de Monsieur Blanquer, est peu glorieux.

Bien que quelques « petits textes » aient été adoptés, comme l'interdiction du téléphone portable à l'école et au collège, la loi encadrant l'instruction à domicile ou la loi sur les langues régionales, il est nécessaire maintenant d'avancer sur la transformation de l'enseignement.

Quelles sont les propositions de Monsieur Struder ?

- Constituer des cours en petits groupes, par exemple pour les langues, plus interactifs
- « Massifier la dynamique » de la certification PIX, avec, face à l'accélération des innovations technologiques, une montée en puissance des compétences numériques des élèves et des professeurs
- Susciter un « choc d'attractivité » pour le métier d'enseignant : revoir les salaires, la façon d'enseigner et l'évolution de carrière des professeurs.
- Faciliter la bivalence des professeurs au collège : moins de professeurs pour les élèves et plus de souplesse pour la gestion en cas d'absences d'enseignants.

Pour le SYNEP CFE-CGC, ces propositions ne font qu'enfoncer des portes ouvertes notamment pour la proposition de classes à effectifs réduits : tout professeur sait qu'enseigner face à 38 élèves n'est pas la même chose qu'une classe à 25 d'un point de vue qualitatif. Et cela n'est pas valable que pour l'enseignement des langues. C'est le cas aussi pour l'attractivité : les enseignants n'en peuvent plus des réflexions qui tournent en rond depuis des années et réclament à cor et à cris une vraie revalorisation et n'en déplaît, elle passe forcément par l'aspect financier. Enfin, concernant une éventuelle bivalence des professeurs au collège, cette proposition vise surtout à faire des économies et rien de plus...

Le SYNEP CFE-CGC constate une fois de plus qu'on tente de vendre du rêve aux enseignants en leur laissant croire qu'enseigner les mathématiques et l'éducation physique et sportive feront d'eux des professeurs du XXIème siècle et encore plus s'ils maîtrisent les outils connectés. Mais nous ne sommes pas dupes : on imagine surtout le cauchemar à venir quand il nous faudra faire un cours de maths à des élèves sagement assis et connectés dans une salle alors que nous serons en train de nous démener sur un tatami au gymnase avec nos oreillettes !



Nadia DALY

Le « Billet d'humeur » d'Evelyne du 20 mars 2022.

« Suggestions et promesses électorales : qui a copié sur qui ? »

http://www.synep.org/evelyne_2022.htm#xdjiegypmx

Comment parler de la guerre aux enfants ?



En ces temps troublés par le conflit russo-ukrainien, de nombreux élèves s'interrogent et sont angoissés. Des plus petits aux plus grands, il est important et nécessaire de répondre à leurs inquiétudes.

Le ministère a publié un document « Comment parler de la guerre en Ukraine aux élèves de l'école primaire ? » <https://eduscol.education.fr/document/39239/download>
Attention aux tournures interrogatives de certaines revues, relevées dans « le billet d'humeur d'Evelyne » de la semaine dernière !

Dans un établissement, des enseignants de la spécialité géopolitique ont sollicité des élèves des classes de première et de terminale afin qu'ils s'adressent aux collégiens. Cette belle initiative pédagogique permet aux plus grands de mobiliser leur capacité à transmettre en s'entraînant à l'oral et à s'adapter à un public de collégiens. Pour les plus jeunes, l'objectif est d'avoir des explications leur permettant de mieux comprendre, de compléter et d'assimiler les informations qu'ils reçoivent chaque jour par le biais des médias mais aussi de poser des questions si besoin.

Cependant, s'il est indéniable que l'école a un rôle pédagogique à jouer, le SYNEP CFE-CGC recommande aux enseignants la plus grande prudence notamment lorsqu'il s'agit d'aborder des thèmes sensibles et anxiogènes, comme celui de la guerre actuelle.

Bien que des pistes de réflexion aient été transmises à l'attention des professeurs avec des recommandations, on sait combien il est parfois difficile de trouver la bonne « posture ».

Merci de nous faire part de vos expériences et de vos approches à synep@synep.org

Sylvie TUROWSKI

Enseignement Privé Indépendant - Commission paritaire nationale d'interprétation Demande d'avis d'interprétation n°89

Le niveau 6 est-il applicable pour les enseignements en niveau bac +3, dans la mesure où celui-ci s'applique aux formations des « classes préparant directement à un 1er cycle d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme d'état, un titre certifié enregistré au RNCP » soit les trois premières années post bac menant à un diplôme de type licence au sens du code de l'éducation ?

Dans quelle mesure le niveau 7 associé au « classes préparant directement une 3ème année » devrait-il trouver une application alors qu'il ne correspond à aucun cycle tel que défini par le code de l'éducation, et que le premier cycle est déjà encadré par le niveau 6 ?

Le niveau 8 est-il applicable pour les enseignants préparant des étudiants à un niveau Bac + 5 diplômant, c'est à dire aux « classes préparant directement à un 2ème cycle d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme d'État, un titre visé ou certifié enregistré au RNCP » ? [...]



Au terme de trois réunions de la Commission paritaire permanente de négociation d'interprétation et de conciliation, **un procès-verbal de désaccord a été établi concernant cet avis dans lequel toutes les questions posées sont reportées ainsi que, en réponse, les positions du collège employeur et du collège des représentants des salariés pour chacune d'elles.**

http://www.synep.org/idcc2691_2022_pv_desaccord_avis_89_du_14_01_2022.pdf

Sébastien SERAIS

2/2